

1901 : Un manduellois député !

Lorsque François naît le 14 avril 1866 dans la petite maison de l'impassée de la rue de Turenne où habitent Etienne Fournier et son épouse Marie Peyras, nul dans Manduel ne peut s'imaginer qu'il « montera un jour à Paris ».

Ces Fournier sont une famille de cultivateurs bien modestes et ne voient pas pour leurs enfants un avenir au-delà des limites du village. François va à l'école de garçons qui se situait alors rue Pasteur (*bâtiment où est installée la crèche Les Catinou*). Il y reçoit l'enseignement des frères des Écoles Chrétiennes. Il semble par très tôt arriver aux travaux de la terre, mais s'intéresse particulièrement à ce que fait le forgeron, les bruits du marteau sur l'enclume, le feu qui rougeoie au fond de la forge lorsque l'apprenti tire sur la chaîne du gros soufflet. Cela le passionne à un point tel qu'en le retrouva à l'âge de 17 ans à Nîmes et à Courbessac où il se lance dans l'apprentissage du métier de forgeron, mais aussi d'ajusteur. C'est décidé ! François ne reviendra pas à la terre. Une fois son apprentissage terminé, il décide d'entreprendre son « tour de France », pour mieux connaître son métier, mais aussi pour voir ailleurs quelle est la condition de travail des ouvriers. Déjà l'esprit du syndicalisme germe en lui. Il prend son bâton, son sac, dit au revoir à la famille et se dirige vers Lyon. Dans cette grande ville, il est reçu « Compagnon du Devoir » et prend pour nom « Languedoc-le-Résolu ». Il commence son périple par la Bourgogne, séjourne à Chalon-sur-Saône, Dijon, Gray, va jusqu'à Paris et, s'il connaît bien la « pénibilité » du travail, il découvre des conditions de vie dououreuses et même la misère.

Le syndicaliste s'affirme

François, part accomplir son service militaire, comme tous les jeunes gens de son âge. A son retour, il cherche à s'installer dans le Midi. C'est ainsi qu'en 1891, on le retrouve en Arles dans les ateliers de construction maritime Satre et Cie. Les discussions vont bon train dans ces ateliers ; François « orateur clair et sympathique » n'a aucune peine à convaincre. Il est maintenant bien connu dans la ville d'Arles où il fonde avec quelques camarades, un groupe socialiste qui donne pour nom : « Le Révol Socialiste » qui prend rapidement de l'extension et d'importantes réunions politiques s'organisent.

Bien évidemment cette situation n'est pas vue d'un bon œil par le patron des ateliers de construction maritime, qui le licencie à cause de son militantisme. François ne se tient pas pour battu, il intente un procès à son employeur et le fait condamner pour renvoi abusif. Il entre alors aux ateliers des chemins de fer de la Camargue, où il poursuit son action syndicaliste et crée le journal « Le Travailleur » dont il est le principal rédacteur, prend part à la fondation du Syndicat des Employés de chemin de fer qui le délègue pour le représenter au Congrès de Paris.

François Fournier épouse à Boulbon Marie Martin et se fixe dans ce village où il s'installe à son compte comme maréchal-ferrant. De cette union naissent trois filles : Suzanne, Aline et Josée. C'est l'aînée Suzanne, la poétesse qui restera jusqu'au bout très proche de son père. Il continue sa propagande socialiste, organise des réunions dans des villages environnant, Aramon, Beaucaire, Tarascon, etc. Non content de prendre la parole dans ces rassemblements, il prend aussi la plume et écrit dans divers journaux de gauche : « Le Combat social » de Nîmes, « Marselle socialiste » et « Le Petit Provençal » de Marseille et diffuse ses opinions et sa pensée bien au-delà du Midi, à Lyon dans « L'Avenir des Travailleurs » et « Le Peuple », jusqu'à Paris dans « L'Avenir Social » et « Le Parti ouvrier ».

François Fournier se lance dans la politique

Lors des élections législatives de 1898, François Fournier est désigné par le parti socialiste comme candidat dans la 1^{re} circonscription de Nîmes. Bien qu'ayant obtenu une forte majorité au premier tour, il se retire laissant le champ libre au républicain Delon-Soubeyran et permet son élection contre M. le Comte de Bernis, député sortant, royaliste. Pour l'anecdote, c'est ce même Comte de Bernis qui, quelques mois plus tôt, lors d'une séance houleuse à la Chambre des députés sur l'affaire Dreyfus, avait bondi à la tribune pour frapper Jaurès. Quant à Delon-Soubeyran on lui prête ce lapsus : le député se plaignait, dans les couloirs de la Chambre, « d'un ongle incarné qui lui rentrait dans la chair » - « C'est un pléonasme ! » lui fit remarquer un collègue charitable. Le mot n'était pas tombé dans l'oreille d'un sourd ; le lendemain, il racontait à tout venant qu'il souffrait d'un « pléonasme ».

Trois ans plus tard, suite au décès de Delon-Soubeyran le 17 décembre 1900, François Fournier se présente à nouveau aux élections de 1901, toujours tant que socialiste dans la même circonscription. La campagne électorale bat son plein et les journaux de droite soutiennent le Comte de Bernis et ceux de gauche soutiennent François Fournier font feu de tout bois et tirent à boulet rouge sur le candidat de son opposition.

« Le Combat social », journal nîmois de gauche, soutient bien évidemment la candidature de François Fournier, dix jours avant les élections, dans l'édition du 26 janvier 1901 on peut lire ce portrait d'un homme certes suranné, mais flamboyant :

Il est parti, du pas lourd et rythmique des travailleurs, pauvre - de la pauvreté de sa race - mais riche en féconds espoirs... Il a marché confiant et fort vers le soleil de justice - le rouge soleil que tant de misères et de honte ont empourpré... Et, sur sa route d'appel de son verbe, les fronts graves, les fronts des vaincus se sont relevés ! Il a fait passer le souffle de son âme de lutteur et d'apôtre su ces âmes engourdis, sur ces cervaeaux trop longtemps comprimés et, comme sous les vents frémissement les épis, il a senti frissonner toute une moison humaine...

Et l'étape lui parut courte, et la poussière du chemin lui fit un aurore d'argent, et les voies rudes des travailleurs après qu'il eut parlé, claironnèrent aux quatre vents de sa doctrine : 1898, 1901 !

Quel changement ! Quel triomphe ! Puissance irrésistible de l'idée ! Victoire éclatante du verbe ! Jean des ARMAS

François Fournier député

Au soir du 3 février la victoire du socialiste François Fournier est proclamée : par 8792 voix, contre 6712 au candidat royaliste M. le Comte de Bernis. Le lendemain, les journaux de gauche explosent de joie, tout comme les « rouges » de Manduel qui se montrent très fiers de l'élection de ce fils de paysan de Manduel. Ce fils de paysan fera son chemin, il est maintenant lancé dans le monde politique. Aux élections suivantes il sera élu chaque fois au second tour : en 1902 par 9.654 voix contre 9.566 à Joseph Ménard ; en 1906 (Socialistes unis) par 9.385 voix contre 8.699 à Joseph Menard ; en 1910 (Républicain socialiste) par 8.129 voix contre 8.103 à Ernest Magne ; en 1914 (Républicain socialiste). François Fournier occupera sa place de député durant dix-huit ans.



(Document B.N.F)

Pour lui, la vie va littéralement changer, adieu enclume, soufflet et marteau, après s'être impliqué dans la vie syndicale tout en tenant la forge à Boulbon, il veut à 35 ans, s'engager pleinement dans la vie politique. Il faut dire aussi que, dans la vie privée des événements sont survenus. Aline, une russe blonde et le couple s'est installé à Gand (Belgique). D'autre part, les allées et venues entre le midi et Paris ne sont pas encore très aisées en chemin de fer. Pour éviter ces contraintes et suivre plus facilement les débats à la Chambre des Députés, François Fournier et sa fille Suzanne s'installent à Paris au 42 bis, avenue de Suffren dans le quinzième arrondissement. Il profite des quelques moments de liberté qui lui concède son investissement de député, pour reprendre le chemin des études, chemin qu'il n'avait pas suivi longtemps étant enfant. Il s'inscrit à la Faculté de Droit de Paris, on le voit, cartable sous le bras, se mêler aux jeunes étudiants et, à 40 ans ils obtiennent son titre d'avocat. Il s'inscrit aussi à la Cour d'Appel de Paris. François Fournier ne se contentera pas de plaider à Paris. Fin mars 1916, il vient à Montpellier défendre un négociant accusé d'avoir livré des marchandises impropre à la consommation. En face de lui, représentant le ministère public se trouve Falgaïrolles. Dix-huit ans plus tôt, ils s'étaient violentement affrontés lors de la campagne pour les élections législatives. Là dans le prétoire ils échangent leurs arguments d'une façon plus posée. Par sa brillante plaidoirie, François Fournier assure la relaxe de son client, son acquittement complet, sans frais ni dépens.

Installé dans la capitale, notre manduellois n'oublie ni son village, ni ses origines méridionales. Il répond aux invitations des fêtes et banquets organisées par les diverses associations de méridionaux, comme les Enfants du Gard, le Gard à Paris ou La Brandade où il rencontre entre autres les vieilles gardes Baptiste Bonnet de Bellegarde et Michel Pons de Bouillargues.

En ces premières années du XX^e siècle, les rapports entre la République française et le Vatican sont de plus en plus tendus. En 1904, les députés votent la rupture des relations diplomatiques avec le Vatican. Depuis son élection à la Chambre de députés, François Fournier ne cachait pas ses opinions anticléricales, depuis fort longtemps il appela les curés les « sacs à charbon ». Dès 1903, il les affiche au grand jour en proposant d'opérer des retouches sur les traitements des cardinaux, archevêques, évêques et curés, pour venir en aide aux pêcheurs bretons victimes du chômage. Quelques années plus tard, il intervient pour la suppression de l'enseignement congréganiste.

Lors de la présentation du projet de loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat par Aristide Briand, la Chambre s'enflame, le monarchiste Georges Berry, l'abbé Gayraud démocrate-chrétien attaquent avec force l'extrême gauche. Sur les bancs de la gauche, ceci est considéré comme une déclaration de guerre, Jean Codet, député de la Haute-Loire va chercher à la bibliothèque de l'Assemblée, un Syllabus écrit par le pape Pie IX en 1867, qui prouve l'opposition de l'Eglise aux droits de l'homme, et François Fournier enfonce le clou en annonçant qu'un prêtre, de la « Dépêche de Toulouse », a déclaré « vouloir armer les catholiques français contre les républicains, de cent mille fourches de fer ».

Une fois la tempête calmée, François Fournier se lance dans d'autres débats et défend acharnamment les conditions de travail de ses anciens camarades, forgerons et maréchaux-ferrants. Malgré son implication dans les débats à la Chambre des députés, François Fournier défend notre région et n'oublie surtout pas Manduel, où il est présent, 10 octobre 1909 lors de l'inauguration très officielle de l'école de garçons par Gaston Doumergue, alors ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. On verra le député François Fournier à Manduel lors d'une inauguration très officielle de deux mille francs à titre d'encouragement à l'Association coopérative de production cannière d'Aramon ». Il se déplace aussi pour de nombreuses réunions politiques.

A la fin du mois de mars 1913, lorsque le ministère Barthou propose de porter le service militaire à 3 ans, François Fournier (Républicains - Socialistes) vote contre avec les autres députés gardiens Hubert Rouger (Parti Socialiste), Adéodat Compte-Morel (Parti Socialiste Unifié), et Mariano Devèze (Républicains Socialistes). Quelques mois plus tard, à la Chambre des députés lors de la discussion sur les moyens à mettre en œuvre contre l'alcoolisme, François Fournier, qui était alors secrétaire de la commission de l'Agriculture, fait une brillante intervention dont voici quelques extraits :

« L'abolition du privilège des bouteilleurs de cru, l'alcool monopoly de l'Etat, la limitation des débits de boissons, voire même la suppression de l'absinthe sont autant de moyens empiriques qui ne feraien pas qu'il y eût un alcoolique ni un ivrogne de moins. ... la chose la plus essentielle pour une société civilisée est d'arriver à obtenir la plus grande somme de dignité. Pour le faire comprendre, il faut éléver

l'esprit, le cultiver lui montrer la voie de l'honneur en lui donnant un sentiment de dignité...»

«...améliorer la classe ouvrière et la faire profiter de merveilleux instruments de travail permettant de produire mieux et plus vite. Cela devrait donner plus de repos, plus de loisir et plus de bien être...»

Le regard qu'il a porté sur le milieu viticole et sur le monde ouvrier, sur son département du Gard, ne l'empêche pas de voir beaucoup plus loin. Il s'inquiète même de certains événements internationaux qui risquent de mettre en péril la sécurité du monde. C'est ainsi que les 5 et 19 juin 1913, il soutient devant à la Chambre des Députés « ... la proposition de résolution initiant le gouvernement à prendre l'initiative de négociations diplomatiques, en vue d'émener l'organisation d'un Parlement international ayant pour objet d'élaborer une législation pour tout ce qui a trait aux rapports de droit entre les nations, d'établir des règles d'après lesquelles seront solutionnés les conflits internationaux et de fixer aussi des mesures propres à limiter les armements... ». Plus loin, dans son intervention il a ses paroles visionnaires : « ... nous vivons des périodes angoissantes et nous sommes toujours en butte aux transes mortelles des visions effroyables d'une guerre menaçante... »

Le dernier mandat

Les craintes de François Fournier ne sont pas vaines, la guerre, celle que l'histoire appellera la « Grande » éclate, un an plus tard, le 3 août 1914, l'Allemagne déclarant la guerre à la Serbie et à la France. Durant toute cette période le député François Fournier parcourt le Gard et même la France entière pour des réunions politiques, mais aussi pour présenter sa fille Suzanne, la poétesse qui vient de faire éditer un recueil de poèmes : « D'Amour et de guerre ». Si le père n'oublie pas son village natal, la fille non plus, car elle envoie à Manduel, son livre au félibre Antoine Béraud dont les deux fils sont à la guerre. Et à 75 ans le félibre lui adresse ses compliments en vers et en provençal.

En février 1916, il intervient à la Chambre contre le projet de loi qui interdirait aux militaires et gradés, l'accès des cafés, bars, débits de boissons et restaurants. Quelques mois plus tard il est à Nîmes, à la Maison du Peuple pour donner une importante conférence « Un voyage en Orient ». En effet, il avait été missionné par le gouvernement vers les Dardanelles et Salonique.

Cette sombre période ne ralentit pas l'ardeur du député, bien au contraire. Et lorsque la guerre s'achève, François Fournier prépare sa campagne électoral, car il va se présenter pour la sixième fois en tant que député du Gard. Hélas, le 16 novembre 1919, il n'arrive qu'en cinquième position sur la liste d'Entente républicaine et... c'est justement lui qui avait réclamé l'instauration du scrutin de liste. François Fournier s'implique alors à fond dans sa profession d'avocat et ce jusqu'à ce que l'heure de la retraite sonne.

Une fin tragique

François Fournier quitte alors Paris et vient s'installer avec sa fille Suzanne, dans l'appartement qu'il avait acheté à Nîmes peu avant la guerre de 14/18. Il est proche du village et ne manque pas de revenir souvent à Manduel, dans la modeste maison de ses parents qui lui sert de résidence secondaire. C'est l'occasion de rencontrer de vieilles connaissances et surtout son frère Henri qui avait épousé une manduelloise, Léonie Béchard, et qui après des années vécues à Montluçon était revenu à Manduel pour tenir le bureau de tabac.

Suite et fin de la page 1

1901 : Un manduellois député !

La vie s'organise. François Fournier fréquente encore un peu les milieux socialistes nîmois, et Suzanne s'adonne toujours à la poésie. Puis arrivent les heures sombres de la seconde guerre mondiale, la vie n'est facile pour personne à l'heure des restrictions surtout en ville. Heureusement, de Nîmes à Manduel le chemin n'est pas bien long et François Fournier revient se ravitailler au village, des légumes, des fruits, quelquefois un poulet ou un lapin pour améliorer l'ordinaire. C'est ainsi que le 27 mai 1941, comme il le fait souvent, François Fournier prend le premier train reliant Nîmes et Avignon et s'arrête en gare de Manduel. Cette petite gare où les anciens ont pu voir une petite plaque émaillée ou un dessin naïf commentant la phrase : *Attention, un train peut en cacher un autre.*

Mais, ce matin-là François Fournier est-il un peu distrait ? Il traverse derrière le train qui vient de quitter la gare. Un autre train arrivant en sens inverse le halte. Lorsque le convoi peut enfin être immobilisé, on découvre le corps écrasé et mutilé. Branle-bas de combat, la police arrive sur place il ne peut que constater le décès de François Fournier.

Il faut faire transporter le corps à son domicile de Manduel, mais les véhicules sont rares en cette époque troublée. Enfin, un paysan de Manduel avec sa charrette, s'annonce dans l'avenue de la gare. Lorsqu'il arrive à la hauteur du passage à niveau la gendarmerie l'intercepte. C'est l'autre François Fournier de Manduel (c'est mon père) qui se rend à sa journée de travail dans les vignes ; il est requestionné d'office et on lui intime l'ordre d'aller ramener le corps, enveloppé dans une bâche que l'on a récupérée à la gare. Voilà le triste dernier voyage de François Fournier député socialiste du Gard, revenant pour la dernière fois dans sa maison natale. Ainsi la boucle était bouclée... mais bien tristement.

Michel FOURNIER

(Toutes les citations d'interventions et de discours de François Fournier, sont extraites du journal « Le Républicain du Gard »)

EDITO

Le Papet a déjà 7 ans ! C'est, comme chaque année, avec plaisir et curiosité que nous le découvrons. Ce sont les années en 1 de 1871 à 1911 qui sont évoquées dans ce numéro. Nous y retrouverons des anecdotes, des événements légers ou graves, les sujets de préoccupations des manduellois de l'époque : changement climatique, inévitabilités dans la vie de tous les jours, aléas de la météo, débats politiques qui font écho à nos préoccupations de 2011.

Mais c'est un Manduellois important qui a compté pendant de nombreuses années dans la vie politique de notre région et au niveau national qui occupe la « Une » de ce numéro. C'est en effet François Fournier, député du Gard, qui est cette année mis à l'honneur par un autre Fournier, Michel, que nous remercions de nous faire partager son insatiable curiosité, sa passion pour l'histoire de Manduel. Bonne lecture à tous !

Gérard Rival
1^{er} Adjoint au Maire

Pour information : 100 F en 1920 = 80 Euros ou 525 F. en 2004

Au Conseil Municipal

Délibérations

Séance du 19 février 1871 A 3 h. du soir, le conseil municipal assisté des plus imposés étant réuni en nombre voulu par la loi, à la maison commune, dans la salle ordinaire de leurs délibérations sous la présidence du maire le Dr Caisselet Louis.

Les plus imposés : MM. Sabatier Granier, Audibert Etienne, Bertaudon Jacques, Rous Joseph et Rogier Louis.

Le président donne lecture au conseil du décret rendu à Toulouse le 22 octobre 1870, par les membres du gouvernement de la défense nationale, concernant les frais de solde d'équipement et d'habillement de la Garde nationale mobilisée.

Il donne aussi connaissance de la circulaire de M. l'Administrateur du Gard, en date du 30 même mois, portant que le contingent à fournir par la commune de Manduel, pour cette dépense est fixé à la somme de 14.961 FR. Les revenus communaux étant insuffisants, le maire propose recours à l'emprunt autorisé par le gouvernement de la défense nationale : Un emprunt de 15.000 francs sera contacté par la commune de Manduel.

Séance du 12 mars 1871 A 2 h. du soir les membres du conseil municipal de la commune de Manduel sont réunis.

Considérant qu'il est du devoir de l'administration locale de favoriser l'instruction publique et ainsi entrer dans les vues du gouvernement,

Délibère : Que l'instruction publique sera donnée gratuitement dans les écoles de garçons et de filles de la commune.

Séance du 22 août 1871 A 2 h. du soir les membres du conseil municipal de la commune de Manduel sont réunis.

Le maire expose que le sieur Baudouy Antoine ex secrétaire de la Mairie qui a rempli ses fonctions pendant 25 ans avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge a été atteint dans le mois d'octobre mal huit cent septante d'une attaque d'apoplexie occasionnée par l'exercice de ses fonctions qui le met dans l'impossibilité de se lever à aucune espèce d'occupation et le prive par conséquent d'un modique traitement de 600 FR. que lui rapportait le secrétariat de la mairie.

En conséquence en raison des services que le susnommé a rendu à la commune pendant toute la période de temps ci-dessus désignée, le Maire invite le conseil municipal à voter une rente viagère de 250 FR. à titre de reconnaissance.

Séance du 2 décembre 1871 A 1 h. du soir les membres du conseil municipal de la commune de Manduel sont réunis.

M. le Maire expose au conseil municipal que les propriétaires riverains des fossés qui existent dans le territoire de la commune de Manduel, n'ayant pas nettoyé les dits fossés en tems voulu, il s'en suit que lorsqu'une avalanche de pluie a lieu, le village se trouve tout à coup submergé par suite de l'encumbrissement des buissons et immondices qui empêchent le libre cours des eaux.

Considérant que cet état de choses ne peut exister ainsi, prie M. le Préfet du Gard, de vouloir bien prendre un arrêté qui oblige les propriétaires riverains, cha-

cun en ce qui les concerne au nettoyage des fossés, afin que la commune ne se trouve pas de nouveau exposée à cet inconvénient dont les suites sont parfois préjudiciables aux intérêts de plusieurs habitants. Le suppliant en outre d'ordonner à M. l'Agent voyer de leur faire restituer les larges primitives, attendu que le conseil municipal a la persuasion qu'ils ont été involontairement rétrécis par les riverains.

Séance du 12 juin 1881 A 10 h. du matin, le Conseil municipal de la Commune assisté des plus forts imposés, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu de ses séances, en session ordinaire.

M. le Maire a exposé que par délibération du onze Mai dernier le Conseil Municipal a voté un emprunt pour la création des ressources nécessaires pour réaliser divers projets d'entretien, de réparations et pour l'achat d'une pompe à incendie, pour la création d'un Bureau Télégraphique et enfin acquitter une dette contractée envers MM. Audibert Clément et Combé Maurice.

Séance extraordinaire du 20 novembre 1881 A 2 h. du soir, le Conseil municipal de la Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu de ses séances, en session ordinaire.

Le Conseil vu la somme allouée pour l'empierrement des rues, est d'avis d'autoriser Monsieur le Maire à traiter de gré à gré pour l'achat de pierres et de faire régler les travaux que l'empierrement nécessite.

MM. Mazoyer Blanc, Bouquier Eugène, Barban Bougarel et Jaume Mathieu sont nommés pour la commission chargée de l'exécution.

Séance du 5 avril 1891 A 10 h. du matin, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Sur proposition de Monsieur le baron de Pierre de Bernis, président de séance, le Conseil vote une somme de 50 FR. pour supplément du traitement du vicaire pour le premier semestre de 1891.

Séance du 10 février 1901 A 10 h. 30 du matin, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Le conseil municipal réuni en comité secret arrête la liste des personnes admises à l'assistance médicale gratuite en cas de maladie au chiffre de 11 noms par application de l'article 14 de la loi du 15 juillet 1893.

Séance du 5 mai 1901 A 10 h. 30 du matin, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

M. le Maire donne communication à l'assemblée municipale d'une lettre en date du 12 avril dernier par laquelle M. le Directeur des postes et télégraphes fait connaître qu'il a été déposé de rechercher s'il ne conviendrait pas de doter l'agglomération de Manduel de trois distributions de courrier pendant toute l'année alors que, d'après le service établi cette troisième distribution n'a lieu qu'une

Séance du 18 novembre 1911 M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'horloge installée dans le clocher de l'église se dérange constamment et que, vu son mauvais état il est absolument impossible de la réparer. Après quelques observations, le Conseil est d'avis à l'unanimité de faire l'acquisition d'une horloge neuve et autorise M. le Maire à passer un traité de gré à gré avec la maison Odobey cadet à Moriez-du-Jura pour une horloge neuve avec tous ses accessoires et mise en place, au prix de 1350 FR.

partie de l'année et ne se fait qu'à 8 h. du soir. Tandis qu'elle aurait l'avantage d'être faite de 3 à 4 h. du soir et permettrait ainsi de répondre aux lettres pressantes par le courrier du soir.

Séance du 1^{er} avril 1911 à 8 h. du soir M. Dissé Bénédict, expose au Conseil Municipal qu'en vertu d'un arrêté Ministériel en date du 5 avril 1908, les bureaux de Poste à services restreints pourront prolonger les heures d'ouverture de 7 h. du matin à 9 h. du soir sans interruption, moyennant un rétribution de 400 FR. par 4 et à la charge de la commune.

Après les observations de quelques membres, à la majorité de 7 voix contre 4, la proposition est rejetée.

Séance du 15 avril 1911 à 8 h. 30 du soir M. le Maire expose au Conseil municipal que sur plaintes déposées par les riverains du fossé que la斐ne, au sujet de mauvaises odeurs qui se dégagent des ordures qu'on y va déposer. Pour y remédier il y aurait lieu au point de vue de l'hygiène et de la salubrité publique de fermer l'entrée du fossé par un portail en fer à claire voie. Le conseil, à l'unanimité, vote la fermeture du fossé.

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'une pétition de M. Charles Barnouin, sollicitant de prendre un arrêté pour empêcher les riverains de l'avenue de la Gare d'élèver des constructions à moins de 10 mètres de l'alignement de la dite avenue, pour faciliter au cas où la commune voudrait l'élargir de 10 mètres de chaque côté pour embellir cette promenade.

A l'unanimité les membres présents rejettent la proposition de M. Barnouin, considérant que vu l'état actuel de l'avenue de la Gare, la largeur est plus que suffisante pour permettre aux promeneurs de circuler librement et sans danger de véhicules.

Séance du 14 octobre 1911 M. le Maire donne lecture des instructions préfectorales relatives à l'application de la loi sur les retraites ouvrières et payannines en ce qui concerne les salariés communaux. En vue de ces instructions, le conseil dresse la liste des employés pour lesquels la commune doit opérer des versements patronaux : secrétaire de mairie, gardes champêtres, agent de police, conducteur de corbillard, porteur de dépêches, canonnier, balayeur public. Le conseil vote à titre de contribution patronale la somme de 33,30 FR.

Séance du 18 novembre 1911 M. le Maire expose au Conseil Municipal que l'horloge installée dans le clocher de l'église se dérange constamment et que, vu son mauvais état il est absolument impossible de la réparer. Après quelques observations, le Conseil est d'avis à l'unanimité de faire l'acquisition d'une horloge neuve et autorise M. le Maire à passer un traité de gré à gré avec la maison Odobey cadet à Moriez-du-Jura pour une horloge neuve avec tous ses accessoires et mise en place, au prix de 1350 FR.

PLAINTES EN MAIRIE

L'an mil huit cent septante et un et le 26 mai à 5 h. du soir, devant nous Caisselet Louis, maire de la commune de Manduel, canton de Marguerittes, département du Gard est comparu Mme Comtée Rebiffat, demeurant en cette commune, laquelle nous a déclaré que ce jour à 3 h. du soir, sa petite fille Clarisse Comtée, âgée de 14 ans en passant devant la maison de la demoiselle Catherine, a été saisie par le bras et menacée par cette dernière.

« Qu'as-tu dis de ma sœur ? », lui disait-elle en l'agitant violemment d'une main et levant l'autre pour la frapper. La petite lui a répondu « J'ai dit ce que j'ai vu. » Heureusement la mère de l'enfant venant à survenir la demoiselle Catherine Dissé lâcha l'enfant en lui disant : « Quand ma sœur viendra, elle l'arrangera ! »

L'an mil huit cent septante et un et le 13 novembre à 10 h. du matin, devant nous Caisselet Louis, maire de la commune de Manduel, est comparu M. Ernest Legal, propriétaire à Redessan, domicilié à Nîmes, lequel nous a déclaré avoir reconnu que dans la nuit du 12 novembre courant on lui avait volé 750 kg. de souches environ dans une pièce de vignes qui il possède sur le territoire de Manduel au quartier de Boisset.

L'an mil huit cent septante et un et le 13 décembre à 8 h. du soir, devant nous Caisselet, maire de la commune de Manduel est comparu Rainaud Jean, propriétaire âgé de 61 ans, lequel nous a déclaré que le 30 novembre, se trouvant à la bergerie communale avec son neveu Rainaud Louis Clément fils de Rainaud André Léon, et en présence de Mazoyer Etienne cultivateur, âgé de 44 ans et de Noailles André cultivateur, âgé de 35 ans, tous demeurant à Manduel, il aurait insulté son oncle, l'aurait traité de canaille, de voleur, lui disant : « Vous n'avez d'honnêteté dans votre maison que votre fils. Quand à vous plus tard vous me la payerez ! » Les témoins susnommés ont affirmé de la véracité de ces insultes, sauf pourtant Noailles qui dit ne pas avoir entendu ces mots : « Quand à vous plus tard vous me la payerez ! » Mazoyer affirme les avoir entendu ainsi que le comparant.

L'an mil huit cent quatre-vingt-onze, le quinze février à 4 h. du soir a comparu le sieur Hugues Antoine, propriétaire, domicilié à Manduel, lequel nous a déclaré que ce jour-là, étant allé se promener à sa pépinière qui se trouve au chemin de St-Gervasy, a constaté qu'on lui avait volé 200 plants racinés et greffés ; sur les 200 plants volés, 50 étaient greffés sur rapatrice et les autres sur alicante, bouchots et oeil-



(Document Lou Papet)

INAUGURATION DE LA MAISON DU PEUPLE

Un écho de cette manifestation vue par un journal de droite.

« Le Journal du Midi » 15 janvier 1911

Les prétendus républicains de la Maison du Peuple, viennent de se congratuler sous le manteau de la cheminée. Ils avaient choisi (on ne sait pourquoi) la fête des rois pour baptiser le local qui abrite les destines de leur parti. Aussi dimanche dernier, avions-nous vu cette cohorte de bons apôtres venir saluer à la gare les orateurs qu'ils avaient invités pour cette memorable journée. Il y avait là l'inévitable pince-sans-rire Compère-Morel, puis Sixte-Quenfin et enfin l'enfant du pays citoyen Fournier, plus en forme que jamais.

Le cortège fit peu de temps après son entrée dans Manduel précédé par deux musiciens de la Garde, jouant l'un de la clarinette et l'autre du violon, ce qui ne manqua pas d'ajouter un peu d'harmonie à ce défilé. Les airs choisis pour cette circonstance étaient du reste en rapport avec la fête du jour ; c'est pourquoi en guise de Marche des Rois nous avons entendu les airs si démodées l'*« Internationale »* et de la *« Carmagnole »*. Le cortège pénétra après plusieurs tours de la Grand Place dans la Maison dite du Peuple où après un punch royal, suivit un apéritif d'honneur, cui lieu le traditionnel banquet. Ce qui s'y mangea, ce qui s'y bu, ce qui s'y dit nul ne l'ignore, cependant il y eut apres que l'on eut tiré la fève, un

les trois orateurs satisfaits d'eux-mêmes suivis d'une partie (les pures !) des convives, se dirigèrent vers la gare. Enfin après de multiples poignées de main, le train emporta nos trois Quinze Mille. Quelques secondes plus tard, on ne percevait plus en guise de souvenir de cette journée bien républicaine, qu'un ironique et majestueux panache blanc de fumée sortant de la locomotive qui s'engouffra sous le Grand Pont...

NOS Elus

« Le Gard Républicain » 18 mars 1871

Un abus. – Nos députés ont droit à 5 places de chemin de fer pour se rendre à Paris, ce qui fait le total assez respectable de 3.500 places au moins qu'on leur donne gratuitement. Il a dû y avoir un traité passé à cet effet entre la questeur et eux : C'est donc le gouvernement, c'est-à-dire nous qui payons aux femmes et aux enfants, aux amis de nos honorables le plaisir d'aller visiter le grand et le petit Trianon. Or, voici, M. le Rédacteur ce qui s'est passé à Montpellier. Un des élus de l'Hérault a osé réquisitionner pour sa famille et pour lui un train spécial pour aller... à Versailles ? Non, vous n'y êtes pas, pour aller à... Toulon ! Le chef de gare s'y est refusé, mais il a fallu rien moins que l'intervention du préfet pour lui faire payer ses cinq places.

Agréez, etc...
Un honnête commerçant (qui voyage en troisième)

FAITS DIVERS

« Le Petit Républicain du Midi »
18 février 1901

Cheval sous un train. - Le nommé Maruëge, de Manduel revenait de Marguerites chercher du lait. Arrivé au passage à niveau situé non loin du poste tenu par M. Roques, la jardinier trouvant la barrière ouverte, se disposa à traverser la voie.

Mais par un malencontreux hasard, à peine le cheval touchait-il les rails qu'il bronche, s'abat et une de ses jambes va s'engager d'une façon si solide et si intarissable entre le sol et les rails que tous les efforts du patron et des secours accourus aussitôt sont impuissants à dégager la bête. Cependant le train de Tarascon était en gare de Manduel à 300 mètres au plus et celui de Nîmes de 5 heures, arrivait aussi à grande vitesse.

Il fallait donc se hâter si on ne voulait voir la bête horriblement écrasée. Force fut de s'emparer d'une hache et de sacrifier la jambe du cheval. L'animal dénoué fut achevé par l'équarrisseur.

« Le Petit Républicain du Midi »
25 juillet 1901

Un service d'omnibus-tramways vient d'être établi de Nîmes à Manduel, vice-versa par MM. Gauthier frères. Départ de Nîmes place des Carmes : matin 6 h. 15, 11 h. 15 ; soir 4 h. 30. Départ de Manduel : matin 8 h. 05 ; soir 12 h. 30 et 6 h. 10. Les dimanches et les lundis un départ supplémentaire aura lieu à 6 h. du soir de Nîmes. Le voyage de 6 h. 45 du matin et de 6 h. 10 du soir passent par la gare de Manduel-Redessan.

« Le Républicain du Gard »

26 juillet 1911

Un escroc se disant ancien contrôleur des contributions directes, a été arrêté jeudi dernier par notre agent de police au moment où il s'apprétrait à quitter notre commune après avoir escroqué chez divers commerçants. Lescroc qui se nomme Giscard Mazet, est originaire de Nîmes (Hérault) : il était porteur d'une somme de 18,60 FR., il avait une tenue élégante ; il s'était présenté dans divers établissements porteur d'une vraie papierasse de contrôleur pour mieux capter le public et offrir tous ses services pour la diminution des patentes

moyennant rétribution (bien entendu).

Quelques commerçants se sont laissé aller aux sollicitations réitérées de cet escroc ; ce n'est que chez M. David, boulanger que l'individu a été suspecté parce qu'il demandait une rétribution de 20 FR. pour opérer le dégagement du boulanger. M. David y voyait plus clair que le chevalier d'industrie, l'a fait aussitôt appréhender. Après avoir été écroué dans la geôle municipale, il a été dirigé entre deux gendarmeries sur Nîmes.

« Le Journal du Midi » 17 novembre 1911

Ecrasé par une locomotive. - Un terrible accident a ému la commune de Manduel. Avant-hier soir M. Ferrières facteur desservant notre bureau de poste, a été écrasé par une locomotive. Il venait de faire sa levée à la gare lorsque, à 9 h. après avoir laissé passer le train de Tarascon sur Nîmes, il voulut traverser la voie pour entrer à Manduel, mais il n'avait pas aperçu une locomotive qui venait en sens inverse et qui avait été masquée par le train descendant : il a été complètement broyé. La malheureuse victime était âgée de 55 ans. Père de famille, Ferrières laisse une veuve et plusieurs enfants. Il était depuis 13 ans en service dans la localité.

Courriers

Manduel 16 avril 1871

Monsieur le Juge de Paix,

Le sieur BARBAN Jean n'a que 23 ans et n'est par conséquent pas majeur pour contracter mariage en vertu de l'article 160 du code civil.

Je crois par conséquent qu'un conseil de famille est indispensable à moins qu'une modification inconnue de moi puisse nous en dispenser. Ayez la bonté de me donner votre opinion à ce sujet.

Agreez Monsieur l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Maire SERVEL, adjoint

Mon cher Monsieur Servel,

Voici l'explication de l'art. 160 vous pouvez y avoir toute confiance attendu que j'ai étudié cette question à fond. J'ai été maire de Chander nag pendant quatre ans et ai vu si souvent ce cas se présente.

Si les pères et mères, et les ascendants sont tous décédés ou dans l'impossibilité de manifester leur volonté, le fils ou la fille qui veut se marier et qui est majeur de vingt et un ans, n'a besoin du consentement de personne. S'il est mineur de vingt et un ans, c'est-à-dire,

s'il n'a pas vingt et un ans il a besoin du conseil de famille.

Mais dans le cas actuel les parents de la jeune fille affirment que le futur âge de 23 ans n'a plus ni père ni mère, ni autre ascendant il est par conséquent son maître et n'a plus besoin du consentement de personnes.

Soyez parfaitement assuré que c'est la vérité et que vous pourrez procéder à ce mariage sans aucune crainte.

Agreez mes sincères salutations.

Votre dévoué Riou

Nîmes, le Xbre 1871

Taxe sur les billards et sur les cercles Monsieur le Maire,

Je vous prie de me faire connaître avant le 20 de ce mois, le nombre approximatif de billards publics et privés, et celui des cercles, sociétés et lieux de réunion, réunis dans votre commune.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Contrôleur des contributions directes.

Monsieur le Maire,
Avant mon départ pour Vals, hier pour onze heures du soir je me suis rendu à la campagne. Mon menuier est venu me

trouver et m'a prié de m'adresser à vous pour certaines réclamations concernant les eaux de son moulin et que je permets de vous transmettre parce qu'elles m'ont toujours été légitimes. J'aurais désiré m'adresser directement à vous et vous voir à cet effet. Mais n'ayant que quelques instants à rester à la campagne et la soirée étant avancée je me suis vu forcé de vous écrire.

Je viens donc en conséquence, vous prier d'avoir l'obligeance d'avertir les propriétaires riverains des différentes branches du cours d'eau qui aboutit à mon moulin d'avoir à nettoyer le lit ; attendu que depuis plusieurs années ce travail n'a pas été fait et que par suite les eaux n'ayant pas leur libre circulation, n'arrivent pas aussi facilement à l'écluse et portent un préjudice notable au fermier de mon moulin.

Je désirerais donc, Monsieur le Maire, que vous preniez certaines mesures à cet effet pour faire cesser un pareil état de chose en suivant les usages et coutumes du pays à cet égard.

Dans l'espoir que vous accueillerez favorablement ma demande, daignez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

(Signature illisible)

Nîmes le 7 août 1871

signée pour rejoindre l'armée.

C'est ce qui a eu lieu, et le nommé MAZOYER est parti le 23 du courant pour Bordeaux, comme sergent dans la 9^e Compagnie de marche du 22^e de Ligne.

Recevez, Monsieur le Maire l'assurance de ma considération distinguée.

Le Général de division Commandant la 11^e Division militaire

Manduel le 7 juin 1871

Monsieur le Colonel,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous espérant que vous aurez la bonté de me faire parvenir les renseignements suivants.

Les parents du nommé Barbier Antoine, soldat dans votre régiment, soldat qui a été fait prisonnier par les insurgés, du 23 au 29 mars dans le 15^e arrondissement, rue Blonnet n°17 (Paris), où il était logé chez le sieur Rigaud Gustave, serrurier à Chaville Grand'rue n°94. Les parents de ce jeune homme me chargent de vous prier de nous faire parvenir de ses nouvelles si toutefois cela vous est possible, comme il se trouvait à Paris, lorsque cette ville a été prise par les troupes. Quelle a été la destinée de cet enfant dans ce moment terrible ? Telle est la question que se posent ses parents et qui m'a déterminé à vous écrire, persuadé que je suis, que vous seriez assez bon de prendre en considération les cha-

grins d'une famille qui craint pour la vie de ses enfants.

Recevez, Monsieur le colonel l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire Louis Caisset

54^e de Ligne - N°161
La Roche-sur-Yon le 14 juin 1871

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre du 6 juillet courant, que nous avons interrogé les nommés Gasquet Louis et Ferraud Félix, soldats du 54^e de ligne, prisonniers de guerre à Magdebourg avec le nommé Gibard Célestin, de votre commune lesquels nous ont assuré que ce dernier était entré à l'hôpital de Magdebourg (Prusse), vers le 18 novembre 1870 et qu'il y était mort, deux ou trois jours après ; qu'ils n'étaient pas témoins du décès et qu'ils en avaient eu connaissance par d'autres camarades, lesquels servent actuellement dans des régiments envoyés en Afrique.

Recevez, Monsieur le Maire l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Conseil d'administration du 54^e

Le Major M. Bertrand

Perpignan le 25 janvier 1871

Monsieur le Maire,

En réponse à votre lettre du 23 janvier j'ai l'honneur de vous faire connaître que vous vous êtes mépris sur la nature de la rétrogradation du nommé MAZOYER, Sergent-major au 22^e de Ligne. Ce n'est pas comme vous pouvez le croire par mesure de répression, mais sur l'initiative même du sous-officier, qui ne se sentant pas d'aptitudes suffisantes pour remplir les fonctions de sergeant-major au dépôt a demandé à son chef de corps à faire la démission d'un galon pour être placé comme sergent dans la première compagnie dé-

signée pour rejoindre l'armée.

Le GOUVERNEMENT AUX PRÉFETS

Depuis quelques jours, les fausses nouvelles sont répandues avec une persistance et une malignité incroyables. Certains journaux empêssent de les produire et de les commenter, semblent obéir à un mot d'ordre. Je ne saurais trop vous engager à tenir les populations en garde contre de pareilles manœuvres, qui n'ont pour but que de détourner l'opinion et d'éveiller la fibre patriotique.

Il faut que les départements imitent la confiance et la fermeté d'âme de Paris, que les messages Prussiens, introduits dans ses murs, ne réussissent même pas à émouvoir. Le gouvernement de la république tient à honneur de ne rien cacher de la vérité. Tenez donc pour certain que les nouvelles de guerre qui

sont point communiquées par nos bulletins quotidiens sont apocryphes : lorsque nous gardons le silence, c'est qu'il n'y a aucun fait accompli à signaler. Quant aux mouvements stratégiques, tout le monde comprend la réserve que nous devons garder. Soyez patients, calmes et courageux. A Paris comme aux armées de la Loire, la situation est bonne. Si l'œuvre de la résistance Nationale n'est entravée par aucune défaillance, si tous les citoyens, au lieu de se laisser aller à des paniques inexplicables, savent élire leurs résolutions à la hauteur des circonstances, l'œuvre de la revanche sera prochaine : telle est notre inébranlable foi. Aidez-nous à la faire partager par les populations en réagissant contre les faux bruits qui, dans les circonstances actuelles, sont une véritable conspiration contre la patrie.

Pour copié conforme :
L'Administrateur du Gard. LAZET

Et l'ange ne vint pas !

En cette fin du XIX^e siècle, Manduel est un petit village tranquille d'environ 1.000 habitants, on y trouve des commerçants traditionnels et le reste de la population est constitué de familles de paysans. Il y a cependant les Chauvidan, une famille bien modeste, voire pauvre, qui a deux occupations principales dans le village, ils sont chiffonniers et fossoyeurs de père en fils. Le fait que chez les Chauvidan les hommes savent jouer du tambour, la mairie leur a confié l'emploi de crieur public, ce qui est un petit complément à leurs modestes revenus. A Manduel chaque famille avait un surnom, celui des Chauvidan était Lou Prince qui était porté de génération en génération par l'aîné de la famille.

Hors, au début de l'été 1881, on a produit un événement exceptionnel qui eût un retentissement dans tout le département. Le petit Louis Chauvidan âgé de 11 ans, qui aime suivre son père au cimetière, commence à avoir un comportement bizarre, il arrive, dans ce lieu de repos, presque visible de tous. La foule se répand comme un trait de poudre, qui à pied, qui en charrette ou en voiture attelée, les gens se dirigent vers le cimetière du village. Cette nuit-là il y avait en ce lieu de repos, presque plus de vivants que de morts. La foule se presse autour du lieu des apparitions, le petit Louis et ses parents arrivent, on s'écarte, on fait place et la famille tombe à genoux. Et dans la nuit douce et étoilée d'août, cantiques et prières s'élèvent et la foule attend l'apparition promise de l'ange.

Le fait est que le manège dure depuis des semaines, l'enfant a toujours ses visions et si l'ange le visite, c'est pour lui seul. Hors, vers la fin août, qui était déjà la période de la fête votive de Manduel, Louis annonce qu'une prochaine nuit, l'ange descendrait et serait visible par tous. La nouvelle se répand comme un trait de poudre, qui à pied, qui en charrette ou en voiture attelée, les gens se dirigent vers le cimetière du village. Cette nuit-là il y avait en ce lieu de repos, presque plus de vivants que de morts. La foule se presse autour du lieu des apparitions, le petit Louis et ses parents arrivent, on s'écarte, on fait place et la famille tombe à genoux. Et dans la nuit douce et étoilée d'août, cantiques et prières s'élèvent et la foule attend l'apparition promise de l'ange.

On surveille les réactions de l'enfant, mais voilà que celui-ci s'endort sur les genoux de sa mère, son père s'éloigne un moment, il est minuit le petit Louis entrouvre les yeux, s'étire et... se rendort. Les personnes les plus proches guettent un signe sur le visage de l'enfant endormi, on s'impatiente un peu, quelques personnes pressent les mains de l'enfant sur lui demande s'il voit quelque chose, si l'ange va encore tarder, alors il ouvre les yeux et bredouille dans un demi-sommeil :

« C'était un enfant pas plus haut que la botte d'un gendarme, couvert d'un habit peut être restauré pour la circonsistance et d'un chapeau d'une propriété douteuse. Qui portait à la crâne, le rire et la joie sur les lèvres, tout comme le premier gamin venu... »

« Je ne parle pas du père, on le connaît, il est assez mal noté dans l'opinion publique pour que je daigne faire l'honneur d'une appréciation ici. Je ne dirai qu'une chose. Si c'est lui qui inspire son fils, il attire sur lui des responsabilités qu'il payera cher. Car ce n'est pas impunément que l'on se joue de la multitude et des lois. Il aurait dû apprendre à son fils (ce qu'il sait peut-être depuis longtemps) à dire sa prière, à quitter son chapeau, si non pour le saint du moins pour la foule. C'est là un brin de convenance. Que voulez-vous, nous avions à faire à un ancien catholique qui a tourné au sur et qui est devenu, en devenant républicain, ivrogne, impie et moqueur d'une

(Ce récit a été réalisé en s'appuyant sur « Le Journal du Midi » du 27 août 1881 et sur le livre de Germain Roux « Manduel...mon village »)

Michel FOURNIER

MANDUEL (Gard) — Avenue de la Gare



Cliché A. Farge, rue d'Albres, 5 bis, Nîmes

(Document M. Tchintcharadze)

NOS ÉLUS

« Le Gard Républicain » 3 mai 1871

Jonquieres. — A Jonquieres, le vote du 30 avril a été marqué par une violation inqualifiable. L'ancien parti bonapartiste (c'est tout dire) aurait envahi la mairie, brisé l'urne électorale et jeté ou brûlé les bulletins de vote, lesquels, paraît-il ne leur étaient pas favorables. Dire que ce parti s'intitulait : le parti de l'ordre !!!

« Le Petit Républicain du Midi » 18 mai 1911

Beaucaire. — La dernière séance du Conseil municipal de Beaucaire a été marquée par les plus violents incidents. Au cours d'une discussion orageuse, plusieurs conseillers se sont réciproquement traités de menteurs, de calomniateurs et de fripouilles et une mêlée générale se produisit entre les élus, qui étaient armés des candélabres de la table. L'intervention des agents de police put seule mettre fin à ce déplorable pugilat et la séance fut levée au milieu d'un concert de sifflets, rapidement organisé par les assistants.

Foires &

« Le Gard Républicain » 16 et 17 août 1871

Foire de la St-Roch. – Aujourd’hui jour de foire, notre ville présente l’aspect le plus animé. Les transactions sont nombreuses et les prix bien tenus. Nous avons remarqué des groupes très nombreux autour des pressoirs pour raisins. Il était impossible de mettre les pieds sur le bosquet de l’Esplanade où se tient le marché aux bestiaux, tant était grande l’affluence d’acheteurs et de vendeurs. Les magasins profitent aussi du grand nombre de campagnards venus à l’occasion de notre foire. L’heure est maintenant aux ventes importantes : à ce soir les bibelots et les jouets des marchands forains. Nous ne terminerons pas sans parler des quantités innombrables de charrettes de Provence qui nous ont apporté de bonnes provisions de balais, d’aux, d’ognons et de melons.

« Le Gard Républicain » 28 août 1871

Foire de la St-Roch. – Tout le monde a vu ou entendu parler de la machine à émonder et décortiquer les amandes et les grains de toute sorte inventée par notre compatriote M. André, qui n’est pas seulement un confiseur émérite, mais est aussi un esprit des plus inventifs. Il était frappé depuis longtemps de la difficulté, de la perte de temps et du déchet que produisait la caisse des amandes par les moyens connus et il n’en repose que le jour où il imagina la petite machine que nous avons en hier sous les yeux et que l’inventeur eut la grâceuse de faire fonctionner devant nous. Sa pièce principale est une roue de granit, qui exercent sur les amandes une pression calculée, les fait éclater, il y a plus ensuite qu’un simple triage à faire. Nous ne pouvons qu’adresser nos remerciements et nos félicitations à M. André.

« La Gazette de Nîmes » 30 septembre 1871

Foire de la St-Michel. – Aujourd’hui au lieu à Nîmes la foire de la St-Michel. Les habitants de nos campagnes s’étaient rendus en grand nombre à ce rendez-vous annuel, mais on a remarqué que les vendeurs étaient les plus nombreux. On sait que c’est à cette foire que nos ménagères font leurs provisions pour l’année. Les denrées étaient en grande quantité et malgré cela les prix ont été élevés.

Ainsi les coings, belle qualité étaient offerts à 2,50 FR. la douzaine ; les qualités inférieures ont obtenu 1 fr. à 1,50 fr. les aux se sont vendus 60 centimes les 24 goussets, en belle grosseur ; les autres avaient de 20 à 50 centimes. Les melons ont bien tenu leurs prix ; les oignons se sont aussi bien vendus. Les balais ont obtenu, suivant la qualité : 6,50 FR., 7 FR et 7,50 FR. la douzaine.

On a remarqué, pour la première fois, sur le marché, des aux d’Espagne. Cette espèce de petite dimension s’est vendue 1,50 FR. les 96 goussets.

« Le Petit Républicain du Midi » 5 août 1891

Jonquières et St-Vincent. – Le maire de la commune de Jonquières et St-Vincent à l’ honneur d’ informer le public que la fête votive aura lieu cette année du dimanche 9, lundi 10 et mardi 11 août. Voici le programme :

Samedi 8. – Ouverture de la fête par des salves d’artillerie. Sérénades aux autorités et retraite aux flambeaux avec le concours de l’ Philharmonique de Jonquières ;

Dimanche 9. – Inauguration des écoles : à 9 h. réception des autorités législatives et administratives dans une salle des écoles ; 11 h. défilé du cortège officiel, précédé de la musique dans les principales rues de Jonquières ; à midi, banquet populaire dans la grande salle des écoles ; à 2 h. deuxième défilé du cortège officiel et ouverture des bals sur la place de la Fontaine, café Recoulin et au grand café Agier ; à 2 h. 30 collation offerte par la municipalité aux élèves des écoles laïques ; à 8 h. illumination des nouvelles écoles et édifices communaux ; à 9 h. 30 magnifique feu d’artifice devant les écoles fourni par la maison Auglame.

Lundi 10. – A 9 h. 30 du matin, distribution des prix aux élèves des écoles communales : à 3 h. grande course de taureaux provenant de la fameuse manade Reynaud, 25 FR. de cocarde. Dans cette course paraîtront les célestes faunes : le Furet, l’Eclair, le désiré et le Tigre.

Mardi 11. – A 10 h. du matin course d’une vache pour la jeunesse avec une cocarde de 5 FR. ; à 3 h. grande course de vaches, avec 20 FR. de cocarde. Pendant toute la durée de la course, la musique exécutera les meilleurs morceaux de son répertoire.

Comme les années précédentes, la fête sera brillante. Les deux bals richement décorés et illuminés, seront servis par des orchestres de premier choix. L’accueil le plus sympathique sera réservé aux étrangers qui voudront bien nous honorer de leur présence.

« Le Petit Républicain du midi » 27 septembre 1891

Rodilhan. – Programme des amusements divers qui auront lieu à l’ occasion de la fête votive. Dimanche 27 à 10 h. du matin : le pot cassé, la corde sensible, les trois sauts ; à 11 h. ouverture du bal sur le Pont-du-Vistre, orchestre de 50 musiciens. L’après-midi et le soir grands bals et cafés chantants.

Lundi à 10 h. du matin : course à la corde d’un taureau dans les rues du village ; à 2 h. du soir, grande course de 6 taureaux de la célèbre manade de M. Magron du Caillar. Tous les taureaux seront porteurs de cocardes avec primes.

Les étrangers qui nous honorent de leur présence trouveront bon accueil de la part des habitants.

« Le Journal du Midi » 25 mai 1911

Bellegarde. – La fête votive aura lieu les 27, 28, 29 et 30 mai. Voici le programme :

Samedi 27 à 6 heures du soir, salves d’artillerie. Dimanche 28 à 9 heures du matin, mât de cocagne, concours de boules réservées aux joueurs de la localité. Après-midi grand concert sur la place publique par la lyre Beaucairoise. Lundi 29 mai, à 10 h. du matin course d’une vache embouillée avec cocarde primee, réservée aux amateurs de la localité. À 3 h. grande course de taureaux de la manade Reynaud du Caillar. Toutes les cocardes seront primées. Mardi 30, à 10 h. du matin course d’une vache embouillée réservée à la jeunesse du pays. Le soir à 3 h. grande course de taureaux et vaches avec cocardes primées. Concerts, bals dans les principaux établissements. Attractions diverses sur la place de l’ Hôtel de Ville. Bon accueil est réservé aux étrangers. La commune ne répond d’ aucun accident.

« Le Journal du Midi » 26 mai 1911

Beaucaire. – A la foire de l’ Ascension, M. le Commissaire de police rappelle aux intéressés que l’ usage des serpentins, gisquets à poudre et à parfum, confettis multicolores est formellement interdit. Des procès-verbaux seront impitoyablement dressés contre les contrevenants ainsi que les marchands qui ne tiendraient pas compte de ces observations. De plus, ces derniers seraient mis en demeure de fermer immédiatement leurs baraqués.

« Le Petit Républicain du Midi » 16 août 1911

Garon. – Samedi 19 à 18 h. ouverture de la fête locale.

Dimanche 20 à 10 h. du matin distribution de bons de pain et de viande aux indigents. Bals champêtres, pavoisement et illuminations ;

Lundi à 8 h. du matin, courses d’enfants, prix à chacun des premiers arrivants. À 10 h. course de cycliste réservée à la jeunesse garonnaise : 1^{er} prix A10 fr. ; 2^{me} prix 5 fr.

A 3 heures de l’ après-midi, grande course de six taureaux, tous porteurs de cocardes.

Mardi 22, course de taureaux et vaches, tous porteurs de cocardes

« Le Républicain du Gard » 3 septembre 1911

Rodilhan. – Le comité organisateur de la fête de Rodilhan à l’ honneur de porter à la connaissance de tous les coureurs que la course qui devait être locale, sera régionale. Tout coureur pourra prendre part à l’ épreuve. Itinéraire : Rodilhan, route de Beaucaire à St-Vincent, aller et retour soit 20 kilomètres.

Le président du comité a décidé que la course aura lieu mardi 5 septembre, départ 4 h. du soir. Le comité ne répond d’ aucun accident qui pourrait survenir pendant la course. Les concurrents sont priés de se faire inscrire chez M. Moline, caffetier au Mas Neuf ou chez le président.

Liste des prix : 1^{er} prix 10 FR. en espèce ; 2^{me} un maillot Peugeot ; 3^{me} une paire de molletière cycliste ; 4^{me} un timbre de bicyclette ; 5^{me} une bouteille de liqueur ; 6^{me} une bouteille de liqueur.

« Le Journal du Midi » 13 octobre 1911

Bellegarde. – Le maire de Bellegarde à l’ honneur de prévenir le public que la foire aura lieu le lundi 16 octobre, sur la place neuve, mise gratuitement à la disposition des marchands de son répertoire.

FÊTES VOTIVES

position des marchands de bestiaux. La course de taureaux sera donnée le mardi 17 octobre et l’ arrivée à cheval ayant lieu dans la matinée, les parents sont priés de veiller sur leurs enfants.

Distractions

« Le Journal du Midi » 15 octobre 1891

Li biou an escapa. – Avant-hier soir, à la nuit tombante, la population Beaucaire était mise en émoi par l’ entrée en ville de taureaux camargues échappés de la course de Bellegarde. Aussitôt le cri bien connu de « Li biou an escapa », retentit de toutes parts ; mais avant qu’ il ait fait le tour de la cité, les taureaux qui avaient parcourus certains quartiers, répandant partout la terreur et l’ épouvante, renversant chaises et tables des cafés, avaient déjà fait plusieurs victimes parmi lesquelles un vieillard de 75 ans, le nommé Meissonnier, dit le Vieux Beaucaire, qui grièvement blessé, a été transporté à l’ hôpital. Mme Reynard, laitière, née Josseline, qui faisait sa distribution, a reçu plusieurs coups de corde, son état est grave ; Mlle Mourreau, fille du chuchetier de nom a été également blessée à la tête et au dos ; enfin M. Trivier a été promené sur la tête d’ un taureau dans

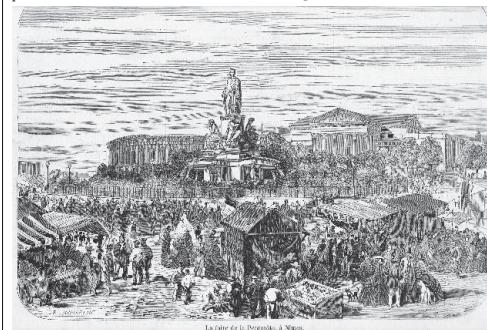
plusieurs rues. Une lutte s’ est engagée entre un toréador du nom de Martin et une vache absolument furieuse. Martin terrassé et acculé contre un mur, allait être éventré lorsque ses camarades accoururent et détournèrent l’ animal. Cette vache a pu être maîtrisée et enfermée. Quant aux autres taureaux, il a fu dans la direction de Tarascon, les autres auraient repris la route de Bellegarde.

« Le Journal du Midi » 13 avril 1891

Combats de coq. – On annonce que la direction des arènes va inaugurer un genre de spectacle tout nouveau pour nos populations du midi. Elle est sur le point de traifer avec un imprésario d’ autre Manche, actuellement à Nice, dont la spécialité est d’ offrir en spectacle au public, des combats de coqs. Cette attraction est très connue et très appréciée chez nos voisins les Anglais. Reste à savoir si elle sera goûtée de nos populations méridionales. Cela permettrait de rompre avec la monotony des courses libres, devenues par trop fastidieuses.

« Le Républicain du Gard » 26 mars 1911

Concert de gala. – On nous annonce pour dimanche, à la Maison du Peuple, un grand concert de gala, avec une troupe de tout premier ordre. Inutile ici, de faire



La foire de la Pentecôte, à Nîmes.

Document Michel Fournier

CHEZ NOS VOISINS

« La Gazette de Nîmes » 21 juillet 1891

Nous aimeraient voir les baigneurs affublés du caléçon réglementaire.

« La Gazette de Nîmes » 21 juillet 1891

Jonquières. – La variole qui sévit chez nous a déjà frappé ici trois couples mortels. De là des bruits alarmants que l’ exagération grossit sans cesse. Les voyageurs peuvent passer sans frayeur dans les bureaux de la diligence à Jonquières. Nous comptons près de 2.000 âmes. Or dans les mois d’ avril à juin nous n’ avons eu à déplorer que la mort de trois personnes. Ces chiffres mis en présence ne sont-ils pas de nature à rassurer le public ?

« La Gazette de Nîmes » 13 juillet 1891

Bouillargues. – Hier dimanche, à la course de taureaux espagnols dont nous gardons un profond souvenir, s’ est produit un accident qui aurait pu avoir des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à deux mètres dans l’ espace du milieu du cirque. L’ imprudent dont les habits étaient labourés par les cornes de l’ animal, allait être frappé pour la troisième fois, quand il a été dégagé des suites très graves. Un homme de 25 à 30 ans, étranger à notre ville, a été saisi à deux reprises par les cornes d’ un taureau, véritable lion, qui l’ a lancé à

Au bonheur des dames

C'était avant le réfrigérateur

Lorsqu'après avoir « fait le plein » dans les super ou hypermarchés, vous rentrez chez vous, la première chose que vous faites, c'est de placer denrées périssables et boissons sur réfrigérateur et les produits surgelés au congélateur. Mais comment donc faisaient nos aïeules avant l'invention de cet appareil électroménager qui trône dans toutes les cuisines ?

Les ménagères d'autan devaient faire preuve d'astuce, et elles en avaient fort heureusement. Tout d'abord les petits commerces de proximité présentaient moins de produits et les ménagères n'allait qu'à l'essentiel, le superflu n'existant pas encore. Les épiceries étaient ouvertes tous les jours y compris le dimanche et les ménagères achetaient certains produits en petite quantité ne faisant jamais de grandes provisions. Le café s'achetait à la livre ou à la demi-livre, tout comme le sel, qu'on aurait été parfois pour 100 grammes que l'épicier coupait dans une grande motte avec le fil à couper le beurre » et plié dans un épais papier gris de qualité très ordinaire.

Quant à la viande, les villageois n'en avaient pas tous les jours sur leur table et de nombreuses familles élevaient un cochon. Dès l'avoir tué, on mangeait aussitôt la viande fraîche, ainsi que le boudin et la charcuterie s'écoulait tout au long de l'année. Une petite pice ou une chambre inoccupée lui était consacrée, un grand saloir recevait les jambons que l'on recouvrait d'un tulle, bien souvent c'était celui du mariage ou de la communion et les saucissons pendus à des barres sechaient à la convenance de chacun. On élevait aussi des poules dans la moindre petite cour, pour avoir sa

qui se localisent dans la gorge. Aussi a-t-il songé à essayer le tabac sur des diphtériques. Il se sort d'un extrait alcoolique de jus de tabac : 2 à 2,5 gr. de ce jus qui s'accumule dans le tuyau d'une pipe, sont mélangés à 35 à 40 gr. d'alcool. On filtre et on obtient un liquide rouge-brun avec lequel on badigeonne les parties malades. Ces badigeons ne provoquent aucun symptôme d'intoxication tabagique. Pour les adultes, il recommande le gargarisme suivant : 2 gr. de feuilles de tabac qui l'on fait infuser dans 200 gr. d'eau bouillante, on filtre et on gargarise. Ce traitement a été employé chez soixante diphtériques et il les aurait sauvés presque tous !

« Le Journal du Midi » 27 mars 1891
Les beufs de Pâques. – Les bouchers d'Alais sont loin de vouloir se laisser perdre les anciens usages, les vieilles traditions, au moins, en ce qui concerne la promenade des beufs de Pâques. C'est ainsi qu'il pouvait voir, mercredi, 6 superbes beufs et 2 fort belles vaches, parcourir nos rues, sous la conduite d'un toréador, oh ! mais d'un vrai toréador, costumé dans toutes les règles de l'art et précédé d'une fanfare. Une autre superbe paire de beufs, également de forte taille, étaient également promenées en ville, précédées de hautbois et de tambours. Que l'on vienne dire que les vieilles coutumes s'en vont !

« Le Journal du Midi » 15 avril 1891
Colis postaux et diligences. – Une décision de la direction générale des postes charge les constructeurs de diligences de distribuer à domicile ou de porter en gare, les colis postaux, moyennant une rétribution de 0,25 c. ; 2.000 localités bénéficieront de cette innovation.

« Le Journal du Midi » 26 mars 1891
Le jus de tabac. – Jusqu'ici, le jus de tabac avait été employé pour tuer les pucerons et les insectes. M. le Docteur Schwitzer dut en retirer de bons effets dans l'angine diphtérique. Il a remarqué que les tziganes qui ont l'habitude de chiquer sont généralement refractaires aux maladies infectieuses surtout celles

provision d'œufs, car on ne mangeait de la volaille que les dimanches et jours de fête. A cette époque les œufs pouvaient être conservés longtemps à l'abri de l'air, les ménagères les enfouissaient dans des jarres remplies de blé ou d'avoine, les retrouver était un jeu destiné souvent aux enfants. Les clapiers trouvaient toujours leur place, même parfois à l'intérieur des maisons, dans le cellier, ou sous les escaliers.

Le poisson n'était pas courant, à part les morues salées que l'on trouvait suspendues aux plafonds des épiceries. Dans le Buffalon et le Tavernerie où coulait une eau limpide tout au long de l'année, les grandes pluies, amenaient des eaux boueuses, et il n'était pas rare de voir des personnes allant y pêcher des anguilles.

Sur le plan légumes, beaucoup de villageois possédaient un jardin plus ou moins grand. Quant à ceux qui n'en possédaient pas, ils pouvaient toujours se servir chez les jardiniers et les jardinières qui installaient souvent leur charrette sur la place et c'était ainsi la vente du producteur au consommateur. A cette époque l'on ne consommait que des légumes et fruits de saison.

Pour les boissons, on se contentait du vin de sa production, de l'eau du puits et de quelques fontaines municipales, car l'eau courante n'était pas encore installée dans le village. Le puits était, bien évidemment, source de fraîcheur, on en trouvait dans les cours souvent à l'ombre d'un figuier mais aussi à l'intérieur des maisons. C'était un peu le réfrigérateur de l'époque, l'étonnante y descendait au bout d'une corde, un panier à bouteilles pour le vin et l'eau, ainsi la famille pouvait boire frais, mais pas glacé. Et le luxe était de faire une boisson gazeuse le fameux Lithiné du

Michel FOURNIER

Service pharmaceutique de nuit

Nous rappelons au public qu'un service pharmaceutique de nuit existe depuis 1879 à la PHARMACIE CENTRALE Rue de la Curatefie, 18

La Maison Universelle Maubé frères

Informé sa nombreuse clientèle qu'à l'occasion des Fêtes du Jour de l'An ses magasins resteront ouverts le Dimanche 31 décembre toute la journée. Ils seront fermés le Jour de l'An à partir de Midi.

Plus de têtes chauves

Eau Malleron, seul inventeur, hautes récompenses, 44 Médailles (20 en Or). Traitement spécial du cuir chevelu, arrêt immédiat de la chute des cheveux, repos certaine à tout âge (forfait). Avis aux Dames : conservation et croissance de leur chevelure même à la suite de couches.

Gratuit renseignements et preuves
F. MALLERON, chimiste,
rue de Rivoli, 85

Avis important : une dame applique à mon cabinet un procédé chimique inoffensif qui enlève tous poils et duvets si disgracieux chez les dames ; on ne paie qu'après succès. On peut appliquer soit

Sirope de Raifort iodé

Le sirop de Raifort iodé de Grimaud, dans lequel l'iodé est à l'état de combinaison intime avec le sucre de raifort, est une sorte de panacea pour les enfants qui en éprouvent ensuite la bienfaissante action. Aussi, les écoulements par le nez et les oreilles, l'inflammation, la rougeur des paupières, les gourmures, les boutons, le gonflement des glandes du cou et des croutes de lait, signes certains du lymphatisme, guérissent-ils très vite, et le plus souvent sans aucun traitement, par l'usage du Sirop de Raifort iodé de Grimaud.

La Table de Clorinde

Puisque c'est l'été et la saison où l'on allume son barbecue, pourquoi ne pas épater vos invités en ressuscitant une vieille recette d'aubergine.

Aubergines au grill

Prenez des aubergines un peu charnues mais pas trop, lorsque la braise de votre barbecue est prête, si c'est un appareil au gaz, lorsque la chaleur est suffisante, prenez les aubergines entières et placez-les sur la grille. Tournez de temps en temps les aubergines avec une pince, et non une fourchette afin de ne pas les percer. Lorsque elles commencent à devenir molles et que la peau boursoufle (10 minutes environ), retirez-les de la grille, vous pouvez-en attendrir de les servir, les laissez sur la « plancha », si votre barbecue en est muni. Sectionnez alors le péduncule, fendez les aubergines en deux avec un couteau pointu et déposez-les dans chaque assiette. Salez la chair, arrosez-la avec un peu d'huile d'olive dans laquelle vous aurez fait mariner une persillade (éitez le vinaigre, mais usez du poivre). On peut déposer sur chaque moitié un anchois. Attention c'est chaud ! Il ne reste plus aux convives qu'à déguster la chair à la petite cuillère.

Confiture au jus de figues

Cueillez de préférence des figues de fin de saison, car elles sont plus sucrées, sinon toutes autres figues que vous sucrez. Faites les bouillir dans de l'eau chaude, vous aurez auparavant, confectionné un cornet avec un torchon (blanc si possible) muni de deux anses pour pouvoir le suspendre. Lorsque vous jetez les figues suffisamment cuites, emplissez le cornet de toile que vous aurez suspendu au-dessus d'un récipient, laissez un peu refroidir et, exprimez fortement le jus des figues en tordant le torchon. Lorsque vous aurez récupéré tous le jus relâchez-le cuire longuement et doucement, après y avoir ajouté les fruits selon votre inspiration, ou la saison, afin qu'ils se confisent. Des quartiers de citrons ou d'oranges, des morceaux de poires, de citron, etc., nos grands-mères y ajoutaient même des morceaux de petites tomates vertes ou de carottes.

Surprise désagréable !...

Mon pauvre homme !

Vous pouvez remporter toute votre marchandise, car depuis que nous avons les "Lithinés du Docteur Gustin", papa et maman ne veulent plus entendre parler de bouteilles d'eaux minérales, et ils ont bien raison puisque chacun de ces petits paquets remplace une de vos bouteilles !



Les Lithinés du Docteur Gustin permettent de composer soi-même instantanément une eau minérale légèrement gazeuse, acide et lithifiante, délicate à boire, même pure, qui se mêle à toutes les boissons et principalement au vin auquel elle donne un goût agréable. La boîte de 12 paquets fait 12 litres d'eau minérale pour Un franc.

(Document B.N.F.)

Dr Chrestien de Montpellier
La pâte et le Sirop d'Escargot de Mure sont les plus puissants médicaments contre les fluxions de poitrine, rhumes, catarrhes aigus ou chronique, asthme et coqueluche.
Dépôts : à Nîmes dans les pharmacies de MM. Aubanel, Bocoyran, Montégut, Berlière-Fournier, Rouvière, Combes et Riffard.

Société des Eaux de Vergèze

Cette EAU est la seule qui ait la propriété de ne pas décomposer le vin. C'est la plus bienfaisante et la moins coûteuse des Eaux minérales. Les personnes qui voudraient avoir un dépôt sont priées de s'adresser à l'entrepôt général à Nîmes. Etablissement des Bains froids, des Bains chauds et des Bains de Boues aux Bouillens, à deux kilomètres de la gare de Vergèze.

Pâte et Sirop d'Escargot

De Mure, pharmacien de 1^{re} classe à Pont-Saint-Esprit

Depuis cinquante ans que j'exerce la médecine, je n'ai pas trouvé de remède plus efficace que les escargots contre les irritations de poitrine.

